

Compte rendu du conseil municipal de la commune de Mas Blanc des Alpilles

Séance du 15 janvier 2024

L'an deux mille vingt quatre et le quinze janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent GESLIN, maire.

Présents : Laurent GESLIN, maire

Jean-Louis VILLERMY, Sylvie BERTRAND, Julie BAYEUL, adjoints au maire

Daniela HUGLY, Magali BRETON, Natacha BAZIN, Tony PAFUNDI, Eric EYNAUD Gilles RAMILSON, conseillers municipaux

Absents : Patrick DELLA SANTINA donne procuration à Jean-Louis VILLERMY

Véronique FONTAINE donne procuration à Daniela HUGLY

Babette METIFIOT, Florian PORTE et Arnaud GESLIN

Secrétaire de séance : Sylvie BERTRAND a été nommée secrétaire de séance

Pour	Contre	Abst.
10	0	0

La séance a été ouverte à par Monsieur le maire à 20 h 30.

Procès verbal du précédent conseil :

Le conseil municipal approuve le procès verbal de la séance du 11 décembre 2023.

Pour	Contre	Abst.
10	0	0

Il est ensuite procédé à l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour.

1. Décision modificative n° 4

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré à la majorité, décide de régulariser les crédits du budget 2023 et adopte la décision modificative n° 4 au budget de la commune, exercice 2023, décrite dans le tableau ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT

SECTION	SENS	CHAPITRE	COMPTE		PROPOSE
FONCT	D	022	022	Charges imprévues	-500,00
FONCT	D	012	6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	500,00
TOTAL					0,00
TOTAL GENERAL					0,00

Pour	Contre	Abst.
10	0	0

2. Demande d'une aide financière au conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour des travaux d'aménagement de voirie impasse des tourterelles

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, approuve le projet d'aménagement de voirie impasse des Tourterelles et autorise Monsieur le maire à demander l'aide financière du conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour des travaux n'ayant fait l'objet d'aucune autre demande financière.

Le plan de financement se décomposerait comme suit :

COUT H.T.	FINANCEMENTS
83.665,00 €	Département : 58.565,00 €
	Autofinancement Commune : 25.100,00 €
Total H.T. : 83.665,00 €	TOTAL FINANCEMENTS : 83.665,00 €

Pour	Contre	Abst.
10	0	0

3. Demande d'une aide financière au conseil département des Bouches-du-Rhône pour des travaux d'aménagement et de création d'un parking drainant et de voirie impasse SICAS

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, approuve le projet d'aménagement autour du futur bâtiment du SICAS et autorise Monsieur le maire à demander l'aide financière du conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour des travaux n'ayant fait l'objet d'aucune autre demande financière.

Le plan de financement se décomposerait comme suit :

COUT H.T.	FINANCEMENTS
80.228,00 €	Département : 56.160,00 €
	Autofinancement Commune : 24.068,00 €
Total H.T. : 80.228,00 €	TOTAL FINANCEMENTS : 80.228,00 €

Pour	Contre	Abst.
10	0	0

4. Demande d'une aide financière au conseil département des Bouches-du-Rhône pour les travaux de la rue de Cyprès

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, approuve le projet de travaux de voirie et éclairage public rue des Cyprès et autorise Monsieur le maire à demander l'aide financière du conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour des travaux n'ayant fait l'objet d'aucune autre demande financière.

Le plan de financement se décomposerait comme suit :

COUT H.T.	FINANCEMENTS
88.439,50 €	Département : 59.500,00 €
	Autofinancement Commune : 28.939,50 €
Total H.T. : 88.439,50 €	TOTAL FINANCEMENTS : 88.439,50 €

Pour	Contre	Abst.
10	0	0

5. Frais de scolarité

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, fixe le coût moyen par élève à 1.100,00 € et décide de demander la contribution des frais inhérents à la scolarité pour les enfants des communes extérieures.

Pour	Contre	Abst.
10	0	0

6. Convention de servitudes avec ENEDIS

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, autorise Monsieur le maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine Rodrigues, notaire à Annecy.

Pour	Contre	Abst.
10	0	0

7. Questions diverses

- Demande d'information sur l'adhésion à « Provence en scène » afin d'organiser des événements culturels sur la commune.
- Cette année, la journée de l'environnement est prévue le 1^{er} juin 2024.
- Rappel sur le tri sur les déchets et le compostage pour lequel la CCVBA dispose de solutions pour les particuliers.
- L'opération menée par la Région «Nettoyons le Sud» est prévue le samedi 13 avril 2024, les élus sont appelés à se mobiliser afin de pouvoir l'organiser sur la commune.
- Le recensement de la population est en cours, un courrier d'information a déjà été déposé dans les boîtes aux lettres par l'agent recenseur, il repassera ensuite chez chaque administré pour le recensement proprement dit.
- Les vœux du maire à la population auront lieu le samedi 27 janvier 2024.
- Une réunion sur la participation citoyenne s'est tenue jeudi dernier, on note de bons résultats sur la commune, il ne faut cependant pas hésiter à appeler le 17 si on remarque des comportements douteux, une patrouille peut rapidement être envoyée sur place.

La séance a été levée à 21 h 56

Sylvie BERTRAND